



# Travailler ensemble pour optimiser les résultats du Programme

## Charte « Un seul Programme » pour l’UICN

Pour les Membres, les Comités, les Commissions, le Conseil et le Secrétariat de l’UICN  
(Approuvée par le Conseil de l’UICN lors de sa 76<sup>e</sup> session, mai 2011, version du 8 juin 2011)

### 1. L’approche « Un seul Programme »

L’approche « Un seul Programme » renforce la mise en œuvre et l’impact du Programme de l’UICN, démultipliant les capacités, les fonctions et les caractéristiques uniques des différentes composantes de l’Union : nos Membres, nos Commissions, nos Comités nationaux et régionaux et notre Secrétariat.

Cette Charte appelle le Secrétariat, les Commissions et les Comités nationaux et régionaux à travailler ensemble afin d’élaborer et de mettre en œuvre en collaboration le Programme de l’UICN. Elle invite les Membres à participer à sa mise en œuvre là où leurs capacités et leurs priorités le leur permettent.

Le Programme de l’UICN est adopté par les Membres lors du Congrès mondial de la nature, tous les quatre ans. C’est notre plate-forme commune pour agir et pour influencer les politiques de conservation ; il fixe les thèmes et les priorités pour la période quadriennale.

Cette Charte répond aux orientations fixées par les Membres au Congrès de Barcelone. En effet, ils ont demandé une mise en œuvre plus coordonnée du Programme et une meilleure articulation entre les différentes composantes de l’Union. Elle contribuera à :

- Mieux connaître les rôles et les responsabilités de chaque composante pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme de l’UICN.
- Susciter une plus large participation à l’élaboration et à la mise en œuvre du Programme de l’UICN.
- Démultiplier les forces et les ressources des différents éléments constitutifs de l’Union en vue d’atteindre les résultats du Programme.
- Harmoniser l’action du
- Secrétariat et d’autres composantes de l’Union en vue de maximiser les résultats du Programme.
- Créer des procédures plus efficaces de travail et de communication.
- Favoriser un environnement de travail meilleur et plus propice entre les différentes composantes de l’Union.

Notre Union, qui compte parmi ses Membres des gouvernements, des ONG, des scientifiques et des experts – des milliers de personnes passionnées et engagées dans plus de 160 pays – est large et diversifiée. En tant qu’experts et qu’organisations, nous sommes nombreux. En tant qu’Union favorisant et démultipliant les forces de chacun, travaillant ensemble de façon cohérente et fondée sur le respect mutuel, nous accroissons notre influence et notre impact.

### 2. Principes

Cette Charte et les actions qui la sous-tendent sont fondées sur cinq principes :

- **Pratiquer la subsidiarité** – les composantes les plus appropriées de l’UICN prennent des décisions et participent au Programme au niveau permettant de mieux atteindre les résultats locaux, nationaux, régionaux ou mondiaux attendus.
- **Employer l’entité la mieux placée** – la responsabilité des différentes activités du programme est confiée à la composante de l’UICN la mieux placée et dotée des capacités nécessaires en vue d’atteindre les résultats attendus.

- **Coopération au lieu de compétition** – les différentes composantes de l'UICN travaillent ensemble de manière coordonnée pour obtenir des résultats et ne sont pas en compétition pour obtenir des ressources.
- **Lier ressources et responsabilités** – les ressources sont affectées à la composante de l'UICN qui est responsable d'activités et de résultats donnés.
- **Transparence et communication** – entre les différentes composantes de l'UICN et à l'intérieur de chacune d'entre elles.

### 3. Fonctions, responsabilités et comportements

En vue d'une mise en œuvre intégrée et efficace du Programme, chaque composante de l'UICN a des fonctions et des responsabilités définies par les Statuts, ainsi que par des accords et par l'évolution des pratiques dans l'ensemble de l'Union.

#### A. Nos dirigeants

*Le Président, le Conseil, le Directeur général, les Présidents des Commissions, les Présidents des Comités nationaux et régionaux.*

##### **Culture organisationnelle**

- Nous montrons l'exemple et faisons preuve de coopération, de non compétition et d'engagement vis-à-vis du Programme.
- Nous encourageons les comportements appropriés, une bonne communication et le respect des cultures, des fonctions et des mandats respectifs entre nos différentes composantes de l'Union.
- Nous appuyons cette Charte, apportons des orientations pour sa mise en œuvre et examinerons son efficacité de façon continue.

##### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous travaillons ensemble pour améliorer le fonctionnement financier et programmatique de l'UICN afin de mieux intégrer les Membres, les Commissions et le Secrétariat, leur accordant des ressources suffisantes et une flexibilité dans leur utilisation afin d'obtenir des résultats.
- En tant que Conseil, dans les budgets et les plans de travail nous donnons la priorité à des activités impliquant les Commissions et les Membres.

#### B. Nos Membres

*Nos Membres peuvent participer plus pleinement dans l'élaboration et la mise en œuvre du Programme. Tout en tenant compte de notre indépendance, en tant que Membres de l'UICN nous avons la responsabilité d'appuyer et de faciliter, parmi nos activités, celles qui contribuent au Programme de l'UICN, et d'informer à leur sujet, lorsque ces activités sont compatibles avec nos priorités et nos capacités.*

##### **Culture organisationnelle**

- Nous pouvons adopter des attitudes et des comportements favorisant l'action conjointe avec le Secrétariat et les Commissions, et démultipliant l'effet des ressources disponibles pour la mise en œuvre du Programme.

##### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous pouvons participer activement à l'élaboration du Programme de l'UICN, à la définition de ses priorités et à son adoption lors du Congrès de l'UICN, indiquant dans quels domaines nous avons l'intention d'engager des connaissances, des compétences ou des ressources.
- Nous pouvons participer à la mise en œuvre du Programme au niveau des politiques et des projets, travaillant en collaboration avec le Secrétariat et les Commissions.

##### **Responsabilité redditionnelle**

- Nous pouvons collaborer avec le Secrétariat afin de définir ensemble des mécanismes de participation à la mise en œuvre du Programme et faire rapport sur nos activités contribuant aux résultats de l'UICN.

#### C. Nos Comités nationaux et régionaux

*En tant que groupements officiellement reconnus de Membres d'un pays ou d'une région, nous avons la responsabilité de travailler en partenariat avec le Secrétariat et les Commissions pour aider à élaborer, coordonner et mettre en œuvre le Programme.*

### **Culture organisationnelle**

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération mutuelle avec le Secrétariat et les Commissions.

### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous identifions et mettons en œuvre nos compétences ou nos ressources, et celles de nos Membres, qui sont compatibles avec le Programme.
- Nous travaillons en collaboration avec nos Membres et avec le Secrétariat pour démontrer le rendement des ressources de l'UICN que nous utilisons.
- Nous coordonnons nos activités de collecte de fonds avec le Secrétariat, et collaborons avec nos Membres pour mobiliser des ressources financières et humaines accrues à l'appui de la mise en œuvre du Programme.

### **Responsabilité redditionnelle**

- Nous mettons au point, conjointement avec le Secrétariat et avec nos Membres, des mécanismes de coopération et de collaboration.
- Nous suivons les normes comptables agréées et faisons rapport sur nos activités contribuant au Programme.

## **D. Nos Commissions**

*Comme réseaux d'experts bénévoles, comportant chacun des sous-groupes régionaux ou de spécialistes, nous élargissons nos connaissances et contribuons à orienter le Programme vers de nouveaux domaines de la conservation. Nous apportons les connaissances, les données scientifiques et de gestion nécessaires au Programme. Nous œuvrons au sein du Programme, ainsi qu'avec les Membres et le Secrétariat, afin de mettre à disposition les compétences nécessaires.*

### **Culture organisationnelle**

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération mutuelle avec le Secrétariat et les Membres.

### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous contribuons activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme, indiquant dans quels domaines nous pouvons engager des connaissances, des compétences, des capacités et des ressources.
- Nous identifions et mettons en œuvre nos compétences et nos ressources compatibles avec le Programme et contribuant à ses résultats.
- Nous pouvons montrer le rendement de l'investissement des ressources de l'UICN que nous utilisons.
- Nous coordonnons nos activités de collecte de fonds avec le Secrétariat et les Membres de l'UICN concernés, et collaborons avec nos Membres pour mobiliser des ressources financières et humaines accrues à l'appui de la mise en œuvre du Programme.

### **Responsabilité redditionnelle**

- En collaboration avec le Secrétariat, nous mettons au point des mécanismes nous permettant de jouer notre rôle vital : veiller à ce que le Programme soit fondé sur des connaissances et des données scientifiques solides.
- Nous suivons les normes comptables agréées.
- Nous informons sur nos activités contribuant à atteindre les résultats de l'UICN.

## **E. Notre Secrétariat**

*En tant qu'organe qui coordonne les travaux de l'Union, nous sommes responsables de la mise en œuvre du Programme de l'UICN tel qu'établi par le Congrès et le Conseil, ainsi que de la coordination de notre travail avec toutes les composantes de l'Union afin de parvenir aux résultats du Programme.*

### **Culture organisationnelle**

- Nous adoptons des attitudes et des comportements favorisant la coopération et l'aide mutuelle dans l'ensemble de l'Union et avec ses réseaux.
- Nous impliquons activement les Commissions et leurs sous-groupes, les Membres, et les Comités nationaux et régionaux, dans l'élaboration, le financement et la mise en œuvre du Programme, de façon compatible avec leurs capacités et leurs intérêts.

- Nous investissons dans le renforcement des connaissances et des capacités des Membres et des Commissions en matière de conservation et de gestion.
- Nous créons, renforçons et, si nécessaire, faisons évoluer les compétences du Secrétariat en matière de facilitation, de travail en réseaux et de renforcement des capacités.

#### **Elaboration, mise en œuvre et financement du Programme**

- Nous aidons les Membres et les Commissions à définir leurs priorités afin d'améliorer leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme.
- Nous identifions des Membres et des sous-groupes de Commissions intéressés et capables, tenant compte de leurs différents intérêts et capacités, et nous aidons au partage des ressources afin de mettre en œuvre le Programme.
- Nous élaborons des budgets et des plans de travail en accordant la priorité à des activités du Programme qui sont mises en œuvre avec et à travers des Membres et des Commissions.
- Nous accordons la priorité à la mobilisation de fonds pour des activités du Programme ayant recours aux Membres, aux Commissions et au Secrétariat. Nous travaillons en collaboration active avec les Commissions et leurs sous-groupes afin d'appuyer et de coordonner la mobilisation de fonds et nous les tenons informés des activités qui sont en rapport direct avec leurs travaux.

#### **Responsabilité redditionnelle**

- Nous mettons au point, conjointement avec les Membres, les Comités nationaux et régionaux et les Commissions, des mécanismes de coopération et de collaboration.
- Nous suivons les normes comptables agréées et faisons rapport sur nos activités.

## **4. Conclusion**

Cette Charte appelle chacun d'entre nous – les Membres, les Commissions, les Comités nationaux et régionaux et le Secrétariat – à contribuer et à participer à l'élaboration, la mise en œuvre et le financement du Programme, Il nous invite à travailler en coopération, dans le respect de nos fonctions et capacités respectives et en les favorisant mutuellement, afin d'atteindre nos objectifs et de conservation et d'obtenir les meilleurs résultats pour le Programme de l'UICN.